Soutenir l'ESiD, c'est donner la possibilité à des milliers de jeunes de construire leur avenir et contribuer à leur insertion professionnelle à nos côtés.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2022

Les écoles ESiD sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

VOTRE STRUCTURE

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tél. : Mail :

Coordonnées de votre cabinet comptable

Nom de votre gestionnaire :

Tél. :

Contact :

VOTRE PROMESSE D'ENGAGEMENT A l'ESiD

Vous souhaitez attribuer une part de la taxe d'apprentissage directement à :
Merci de renseigner les champs ci-dessous :

☐ ESiD FREJUS – 0831662F
☐ ESiD NICE – 0062140U

Votre entreprise :

Référent au sein de votre entreprise :

Tel : Mail :

Montant du versement en euros :..... €

☐ Je verse ma part libératoire de 13% par chèque à l'ordre de l'ESiD
Bordereau et chèque à renvoyer par courrier

☐ Je verse ma part libératoire de 13% par virement bancaire :
Bordereau à renvoyer par mail

IBAN : **FR76 1910 6000 4443 6705 1072 852**
BIC : **AGRIFRPP891**

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à Marion Durance : marion.durance@esid.education

Date : Signature :

37 boulevard Carabacel
06000 Nice
Tél. 04 22 13 19 00
N° SIRET : 497 998 260 00044

160 via Nova
83600 Fréjus
Tél. 09 72 17 55 67
N° SIRET : 497 998 260 00051